

**COLLEGE DES CORBIERES MARITIMES**

**47 Rue Victor Hugo**

**11130 SIGEAN**

**Tél : 04 68 48 22 80**

**Fax : 04 68 48 55 19**

**@ : ce.0110724c@ac-montpellier.fr**

**Procès-verbal  
du Conseil d'administration du Lundi 27 février 2017 à 18h00.**

Monsieur le Principal ouvre la séance à 18h00.

17 membres sont présents, le quorum est donc atteint.

Secrétaire de séance : Mme PINATEL Isabelle, représentante des parents d'élèves.  
Elue à l'unanimité des membres présents au CA.

**1- APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU CA DE CE 27/02/2017 :**

Rajout d'un point concernant l'adoption d'une convention pour permettre la participation de nos élèves au concours de calcul mental « calcul mental mais réfléchi » organisé par le collège de Coursan.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**Pour : Unanimité ( 17 )**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
29 NOVEMBRE 2016:**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 29-11-2016 est présenté au vote et adopté à l'unanimité.

Les membres du CA sont invités à vérifier leurs coordonnées courriel auprès du secrétariat afin de s'assurer que tous les envois leur parviennent bien.

**Pour : Unanimité (17)**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Arrivée de Mme SALATA, CPE, membre représentante de l'administration : le nombre de membres présents passe à 18.

### **3- PROPOSITION DE REPARTITION DE LA DHG 2017-2018. Acte n°24**

La DHG attribuée est de 684 h pour cette année 2017-18 dont 646 heures postes (HP) et 38 heures supplémentaires annuelles (HSA).

Monsieur le Principal explique la proposition de répartition de la DHG construite en considération des structures 2017-18 (6 divisions de 6<sup>e</sup>, 6 divisions de 5<sup>e</sup>, 5 divisions de 4<sup>e</sup> et 5 divisions de 3<sup>e</sup>), des priorités du projet d'établissement, des fruits de l'expérience de cette année 2016-17, an 1 de la réforme du collège, notamment en matière d'accompagnement personnalisé. De même, continuité sur l'ouverture linguistique renforcée, et volonté de maintien des dispositifs spécifiques existants comme le dispositif « tremplin » (élèves de 6<sup>ème</sup> avec troubles du langage) et la mini-entreprise. Le tableau de répartition prévisionnelle global est présenté au CA.

Aucune création ou suppression de poste n'est proposée.

Après cette présentation, des remarques sont émises par les représentants des personnels enseignants. Ils notent notamment une baisse du volume global de la DHG (moins 9.5 h par rapport à l'an dernier), une baisse des moyens affectés au latin (moins 1h par rapport à l'an dernier). Sur ces deux points M le principal précise que l'enveloppe globale est effectivement en baisse de 9,5 h. Et quant au latin, le choix s'explique par une baisse de l'effectif des groupes, en 3<sup>ème</sup> notamment. Une politique attractive a d'ailleurs été menée dès cette année pour informer de manière originale sur cet enseignement de complément.

Un regret est aussi émis quant au calendrier de remontée du TRM (tableau de répartition des moyens) qui est effectué, certes après concertation avec le conseil pédagogique et la commission permanente, mais avant le CA. Ce qui limite le pouvoir d'influer sur la répartition. M le principal rappelle que cette concertation préalable est justement essentielle pour pouvoir présenter un projet équilibré en CA, et que par ailleurs le calendrier de remontée du TRM est ainsi fixé pour tous les établissements.

A la suite de quoi, le projet de répartition de la DHG 2017-18 est présenté au vote.

**Pour : Unanimité (18)**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **4- PRESENTATION DE LA TRAME DU PLAN D'ACTIONS QUANT A LA MISE EN ŒUVRE DU CYCLE 3 (PROJET DE RESEAU ECOLES-COLLEGES). Acte n° 29**

M. le principal présente la trame du projet de réseau écoles-collèges, essentiellement axé vers le cycle 3, et basé sur des indicateurs communs (cf projet et tableau proposé). Celui-ci sera à compléter au fil des actions et des bilans intermédiaires.

Ce plan d'action Ecole du Socle concerne le collège des Corbières Maritimes de Sigean et les écoles de secteur. L'objectif principal de ce plan d'action est de permettre la mise en œuvre optimale du cycle 3 qui lie dorénavant étroitement le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré d'enseignement.

Après une réflexion commune menée en amont avec l'IEN de circonscription, et avec le collège de Port la Nouvelle, proche quant au territoire et aux problématiques, un calendrier de mise en œuvre est proposé.

Le projet d'établissement du collège de secteur sert de référence aux projets des 9 écoles de secteur pour favoriser une cohérence.

L'objectif à terme est la création d'un parcours commun de l'élève sur le cycle 3, avec définition de progressions communes inter-degrés, évaluations positives par compétences sur la base de critères définis communément, et la mise en place d'actions communes sur la motivation des élèves au sein de leur parcours scolaire.

A noter, ce projet de réseau sera aussi présenté en conseil écoles collège le mardi 7.03.17.

Une représentante des personnels enseignants s'interroge sur les temps de concertation prévus. Le principal rappelle, ainsi que cela figure dans le projet, que ces temps seront primordiaux si l'on veut aboutir. Une autre représentante demande pourquoi avoir inclus Port la Nouvelle au projet. Le principal répond que les enjeux et les problématiques ont de nombreux traits communs sur ces 2 territoires très proches, et qu'une analyse commune a donc semblé opportune.

Une représentante des parents d'élèves s'interroge sur le temps de concertation qui ne se limite pas seulement à des échanges et concertations entre les écoles et le collège, mais que toutes les écoles doivent en amont se mettre « en conformité » avec le projet du collège du secteur et donc cela nécessite là encore du temps supplémentaire pour les professeurs des écoles qui sont déjà en classe tous les jours. Quand pourront-ils se concerter sans que les élèves en pâtissent ? Le principal répond que l'organisation est effectivement à déterminer sans qu'elle soit finalisée à ce jour car dépendante notamment des moyens de remplacement dans le premier degré.

**Pour : Unanimité (18)**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **5- CONSEIL DE VIE COLLEGIENNE : COMPOSITION, MODALITES D'ELECTION, MISE EN ŒUVRE.**

M. le principal présente les principes de fonctionnement du Conseil de Vie Collégienne (CVC) pour le collège des Corbières Maritimes (selon projet présenté).

A noter que le CVC fonctionne au collège des Corbières Maritimes depuis déjà deux années scolaires. Le projet présenté vise à se mettre en conformité avec le Décret 2016 1631 du 29.11.16 et circulaire n°2016-190 du 7.12.2016 portant sur le CVL.

Tous les élèves sont éligibles et électeurs : 10 élèves ont été élus (2 élèves de 5ème, 2 élèves de 4ème et 6 élèves de 3ème)

Il reste 1 parent d'élèves à nommer (les parents d'élèves se chargent de cette tâche avant le 15 mars) ainsi que 2 personnels de l'établissement dont 1 professeur (à définir avant le 15 mars).

Le but du CVC, instrument participatif de vie scolaire, est d'échanger et faire remonter les opinions des élèves quant à la vie au collège, et de trouver les moyens appropriés afin de mettre en place au mieux des démarches constructives pour tous.

**Pour : Unanimité (18)**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 6- CONVENTIONS ET CONTRATS :

- a) **convention de maintien en internat scolaire des jeunes dont les familles, en forte précarité sociale, ne peuvent pas assumer les frais d'internat ( CD11). Acte n°25**

M. le principal présente et explique la convention de maintien en internat scolaire des élèves dont les familles, en situation de fragilité sociale, peuvent difficilement assumer les frais d'internat. Cette convention est conclue à titre expérimental entre le Département de l'Aude et le collège des Corbières Maritimes.

Elle permettra tout à la fois d'aider à la prise en charge d'élèves dont les situations familiales sont défavorables, et d'envisager une dimension attractive pour l'internat de l'établissement.

**Pour : Unanimité (18)                      Contre : 0                      Abstention : 0**

- b) **convention de mise à disposition de locaux au bénéfice de la mini entreprise, adhésion 2016/2017 EPA. Acte n°27**

M. le principal présente la convention de mise à disposition de locaux au bénéfice de la mini-entreprise. De plus, il demande aux membres du CA l'autorisation d'adhérer à l'EPA pour l'année 2016-2017 (10 €).

L'objet de la convention consiste en la mise à disposition de la salle Techno 2 au sein du collège des Corbières Maritimes chaque lundi de 15h à 17h.

**Pour : Unanimité (18)                      Contre : 0                      Abstention : 0**

- c) **convention de prêt d'ordinateur à Laura BAUDUIN (304) en attendant la décision de la MDPH. Acte n°28**

M. le principal présente la convention de prêt d'ordinateur à Laura BAUDUIN (304), qui souffre de troubles du langage avérés, en attendant la décision de la MDPH d'octroi de matériel. Cette démarche est effectuée par l'établissement pour permettre à cette élève de bénéficier, dès à présent, des meilleures conditions d'apprentissage.

**Pour : Unanimité (18)                      Contre : 0                      Abstention : 0**

- d) **convention « Calcul mental rapide mais réfléchi » Acte n°23**

Nos élèves participeront au concours de calcul mental organisé par le collège de Coursan sur le bassin narbonnais élargi. La première phase de celui-ci se déroulera le 16.03.17. La phase finale se déroulera le 3 mai à Narbonne, au palais du travail.

Les modalités de cette participation font l'objet de la convention présentée au vote.

**Pour : Unanimité (18)                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**7- TRAVAUX : informations sur travaux à venir en salle 201, aménagement d'une toilette au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment de cours, mise en place d'ascenseurs (bâtiments de cours et internat).**

Information est donnée sur les travaux à venir :

- salle 201 équipée en salle de sciences (été 2017)
- aménagement de toilettes au 2<sup>nd</sup> étage (été 2017)
- Mis en place d'ascenseurs (été 2017)
- Réfection des locaux internat afin d'améliorer le confort de vie des internes (lieux de sommeil, sanitaires). Ceux-ci devraient être réalisés, pour leur première tranche, dans l'été 2017.

**8- SUIVI PROJETS : INVESTISSEMENT À VENIR / PROJETS EN LIEN AVEC ACQUISITION DE TABLETTES INFORMATIQUES PAR L'ETABLISSEMENT.**

Le collège, dans le cadre de son développement numérique, va investir dans l'acquisition de tablettes (1 classe). Ce, sur la base de projets préalables en SVT et en EPS.

L'acquisition se fera en 2 vagues, sur les crédits disponibles dans un premier temps puis après le compte financier.

**9- ACTUALISATION DU PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité). Acte n°26**

M. le gestionnaire informe les membres du CA sur le système d'alerte mis en place depuis le 1<sup>er</sup> mars. Cette mise en place, par le Conseil départemental, fait suite à la demande insistante du collège quant à bénéficier d'un dispositif qui évite toute solution artisanale.

Quant à la fiche consigne ajoutée au PPMS, elle permettra d'introduire un synoptique simple des consignes essentielles en cas d'alarme intrusion.

Un exercice anti intrusion est prévu le mardi 7 mars 2017.

**Pour : Unanimité (18)**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**10- ACCEPTATION D'UN DON DU FSE POUR FINANCER L'ACHAT D'UNE TABLE DE PING-PONG EXTERIEURE. Acte n°22**

Celle-ci sera utilisable durant les récréations, le temps de la pause méridienne, et par les internes. Les raquettes ne seront pas fournies par l'établissement.

**Pour : Unanimité (18)**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 11- QUESTIONS DIVERSES.

Une information est communiquée par M le principal quant à la démission de deux membres du CA. M le principal insiste à cette occasion sur le respect nécessaire dû aux opinions divergentes, y compris entre représentants au CA en toutes circonstances.

Question sur l'espace parents par les représentants des parents. M le principal rappelle l'application des textes de 2006.

Question par les représentants de parents, sur la mise en place de la médiation entre pairs (élèves). La formation des adultes a été effectuée, et celle des élèves est en cours. Une première demi-journée a déjà été effectuée et une seconde est à venir. Les candidats élèves ont été nombreux à se présenter pour participer à cette démarche, ce qui est un signe encourageant.

La liste avec photos des médiateurs a fait l'objet d'un affichage dans différents lieux de l'établissement.

Un représentant des personnels enseignants demande la mise en place d'une commission voyages suite aux remontées des parents sur la « sélection » des élèves pour les voyages au Royaume Uni et en Espagne.

M le principal rappelle que cette commission a déjà été souhaitée pour permettre une préparation optimale des voyages (notamment quant à la sélection des participants et la nature de leurs engagements), et le principe d'une constitution fort utile en a été adopté lors du dernier CA.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration se clôture à 19h45.

**Le secrétaire de séance**

A blue ink signature, appearing to be 'D. Valls', written over a horizontal line.

**Le président**

A blue ink signature, appearing to be 'C. M.', written over a horizontal line.